

Des délégations des Gouvernements portugais et canadiens se sont réunis à Ottawa les 4 et 5 septembre afin de discuter certaines questions en matière de pêcheries d'intérêt commun aux deux pays.

Les deux parties ont reconnu qu'il est devenu impératif d'assurer strictement le respect des obligations découlant de la Commission internationale des Pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF), en raison particulièrement de la diminution sérieuse des stocks de poissons. Les représentants portugais ont indiqué d'une part qu'ils prenaient des mesures pour améliorer les registres de pêche de leurs bateaux afin d'assurer un meilleur enregistrement des prises fortuites rejetées en mer et d'autre part, qu'ils avaient l'intention d'intensifier leur programme d'échantillonnage pour permettre de faciliter l'évaluation des stocks et de la productivité qu'ils peuvent assurer. Il fut également convenu que sous l'égide du Plan de mise en Application Conjointe de l'ICNAF, des mesures seraient prises pour permettre à des inspecteurs portugais des pêcheries de travailler conjointement avec des inspecteurs canadiens en vue d'assurer la mise en application des règlements de l'ICNAF.

La délégation portugaise déclara que son Gouvernement avait l'intention de désigner sous peu un responsable portugais des pêcheries qui serait en poste à St-Jean-de-Terre-Neuve. Ce représentant agirait régulièrement et directement avec les autorités canadiennes en ce qui a trait à la mise en application et au contrôle des mesures de conservation, ainsi qu'aux autres questions qui sont reliées.

Il a été convenu que les responsables des deux parties se réuniraient aussi fréquemment qu'il est nécessaire pour:

- a) examiner les problèmes soulevés par l'un des deux gouvernements en ce qui concerne la mise en application des mesures convenues, et faire des recommandations visant à résoudre ces problèmes;
- b) faciliter la coordination des données statistiques et scientifiques;
- c) améliorer la coopération bilatérale en matière de questions de pêche d'intérêt mutuel.